

POLITIQUE DE CYBERSÉCURITÉ ET DE SAFETY



Cette politique établit les principes de base qui nous permettront d'offrir des produits et des services sûrs aux utilisateurs, clients et autres parties prenantes



Objectif

La Direction de CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRILES, S.A. a le pouvoir d'approuver les Politiques corporatives qui permettent de définir les bases pour un fonctionnement homogène du Groupe CAF (ci-après «CAF») dans certains domaines, en établissant, entre autres mesures, des principes et des critères généraux.

Conformément aux dispositions de la Politique de Durabilité, l'objectif de cette Politique est d'établir les principes de base qui nous permettront d'offrir des produits et des services sûrs aux utilisateurs, clients et autres parties prenantes. À ces fins, cette Politique englobe tout ce qui concerne la sécurité physique des personnes qui utilisent nos produits et services, ainsi que la sécurité informatique (cybersécurité) de ces produits et services et également de nos installations.

D'autre part, la sécurité au travail est développée dans la Politique de Santé et de Sécurité au Travail et la protection des données personnelles dans la Politique de Protection des Données Personnelles.

Champ d'application

Cette Politique s'applique à toutes les entreprises qui composent CAF, conformément aux dispositions de l'article 42 du Code de Commerce, dans toutes les juridictions où CAF opère, et s'applique à tous les employés de CAF.

Dans les sociétés affiliées qui n'appartiennent pas à CAF, l'entreprise s'efforcera de veiller à ce que les principes, les lignes directrices et les limites soient en ligne avec ceux établis par cette Politique, conformément à la réglementation applicable dans chaque cas.

Principes de base

Nous sommes guidés par les principes d'action de base suivants:

- Encourager et améliorer continuellement la Gestion de la Sécurité intégrée dans le Modèle de Gestion, afin qu'elle nous permette de respecter les obligations légales et contractuelles, ainsi que de satisfaire les besoins et les attentes de nos clients et des autres parties prenantes.
- Promouvoir la Culture de la Sécurité parmi notre personnel et nos collaborateurs externes, en les impliquant dans la réalisation des objectifs.
- Assurer la protection des personnes contre les accidents et les incidents résultant de nos produits et services ou liés à ceux-ci.
- Adopter un critère de tolérance zéro pour les actions ou attitudes préjudiciables à la sécurité et, en cas de conflit entre des intérêts concurrents, privilégier la sécurité.
- Sauvegarder les données de toute nature, relatives à l'entreprise et à ses parties prenantes, que ce soit en termes de propriété intellectuelle et industrielle, de secrets commerciaux ou dans d'autres domaines.



Suivi et contrôle

Le Comité Exécutif est chargé de veiller au respect de cette Politique sous le contrôle de la Direction signataire, les mécanismes internes de contrôle nécessaires définis dans le Manuel de Développement de la Politique de Sécurité (Sécurité des Produits et des Services) et le Manuel de Développement de la Politique de Cybersécurité.

Révision et actualisation

Cette Politique est permanente, sous réserve de sa révision périodique par la Direction Corporative de Technologie (CTO).

Approbation et diffusion

Cette Politique est approuvée le 5 mai 2022, date à laquelle elle entre en vigueur, par la Direction Corporative de Technologie (CTO).

Afin de mettre son contenu à disposition des parties intéressées et des destinataires, cette Politique sera publiée sur le site Web de CAF (www.caf.net), ainsi que sur le Portail Corporative du Groupe CAF.

Date: 05/05/2022

Signature: Iosu Ibarbia

Direction Corporative de Technologie (CTO)

